

ATD QUART MONDE : JOURNÉE MONDIALE DE LA MISÈRE

Le baromètre annuel IPSOS – Secours populaire 2017 dresse le portrait d'un pays en voie d'appauvrissement : 9 millions de personnes en France sont en-dessous du seuil de pauvreté et ce alors qu'Emmanuel Macron diminue l'ISF. La misère n'est pas une fatalité.

Le SNES-FSU appelle au succès des journées initiées par ATD Quart Monde auxquelles participent 140 associations, collectifs, syndicats (dont le SNES-FSU) les 14-15 et 17 octobre à Paris et en région.

LOGEMENT

Le SNES-FSU dénonce la réduction injustifiable de 5 euros de l'APL par mois qui va toucher les foyers les plus modestes et notamment les étudiants, d'autant que le budget logement est le plus important des dépenses des personnes. Il s'inquiète des projets du gouvernement à vouloir réaliser en 2018 des économies (2 milliards d'euros) sur le parc social, et ce alors que la Fondation Abbé Pierre signale que 10 millions de personnes en France sont en situation de mal logement ou SDF.

Le SNES-FSU se félicite du collectif unitaire large qui se crée et appelle à participer aux initiatives décidées pour demander au gouvernement de revenir sur la baisse des APL et sur ses projets de coupe budgétaire, de prendre des mesures pour renforcer le parc social et d'appliquer l'encadrement des loyers comme le prévoit la loi.

MIGRANT-ES

Le SNES-FSU s'indigne des conditions de vie faites aux migrant-es et du non-respect de leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne celui de l'éducation et des poursuites d'études. Aujourd'hui un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. En vertu du principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelé dans le Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les jeunes sur son territoire. Le SNES-FSU dénonce le manque récurrent de places en classes d'accueil UPE2A. L'État ne doit pas empêcher les migrant-es d'accéder aux démarches élémentaires auxquelles ils-elles ont droit, et il lui revient d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile. Ainsi, le préfet des Alpes Maritimes a récemment été condamné pour entrave au droit d'asile.

Force est de constater que les autorités manquent à leur devoir d'accueil envers les migrant-es, et cherchent à empêcher les associations et citoyen-nes solidaires de leur venir en aide. Dans le Calaisis cet été pendant la canicule, les forces de l'ordre ont empêché la distribution d'eau et de nourriture. Les bénévoles reçoivent des contraventions et sont harcelé-es.

Parmi les aidant-es, Cédric Herrou, agriculteur qui organise un camping sur son terrain et accueille régulièrement des dizaines de migrant-es qui se reposent avant de reprendre la route, Il lui est seulement reproché sa solidarité avec les migrant-es, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour retirer un bénéficiaire de l'aide aux migrant-es. Il en est de même pour l'enseignant-chercheur Pierre-Alain Mannoni qui vient d'être condamné à deux mois avec sursis pour des raisons identiques. Le 2 octobre aura lieu un nouveau procès de citoyen solidaire, celui de Raphaël Prio. Ainsi donc l'action militante devient criminelle, ce qui constitue un véritable danger pour le mouvement syndical, et pour la contestation sociale et citoyenne.

Le SNES-FSU appelle aussi à la solidarité avec l'association Roya citoyenne: <http://www.roya-citoyenne.fr/nous-aider/>

USAGE D'ARMES DITES NON LÉTALES ET DROIT A MANIFESTER

Lors de la manifestation du 15 août dernier sur le site de Bure pour s'opposer au projet d'enfouissement de déchets nucléaires hautement radioactifs, des militant-es et des citoyen-nes ont été blessé-es lors de l'intervention des forces de l'ordre. L'un d'entre eux risque une amputation après l'explosion à proximité de son pied d'une grenade dite « assourdissante » comportant une charge de TNT. Le SNES-FSU exige de nouveau l'interdiction de l'utilisation de ces armes. Il dénonce également l'usage de grenades lacrymogènes, canons à eau... à l'encontre de manifestant-e-s pacifiques. Il rappelle son attachement au respect des libertés publiques et du droit à manifester.

LOI « ANTITERRORISTE » : UNE POLITIQUE DE PLUS EN PLUS LIBERTICIDE

Sous prétexte de permettre la sortie de l'état d'urgence, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à transférer dans le droit commun les principales dispositions restrictives des libertés publiques contenues dans les différents dispositifs législatifs adoptés depuis novembre 2015.

Le projet initial avait été partiellement revu suite aux remarques du Conseil d'Etat, puis à nouveau rendu moins attentatoire aux libertés lors de son examen au Sénat pendant l'été.

Le gouvernement, appuyé sur sa majorité, a cependant fait adopter par la commission des lois de l'Assemblée Nationale une série d'amendements revenant sur les dispositions limitatives introduites par le Sénat et durcissant

même le texte initial.

L'adoption de ce texte, examiné depuis le 25 septembre par l'ensemble des députés, conduirait à ancrer dans notre pays un climat de suspicion généralisée et serait, dans nombre de domaines, un blanc-seing donné aux forces de l'ordre pour prendre des mesures de restriction des libertés qui relèvent à l'heure actuelle d'une décision judiciaire. Le SNES a participé notamment aux manifestations du 10 septembre, et appelle à poursuivre les mobilisations initiées contre l'état d'urgence permanent et pour que toute nouvelle législation relative à la sécurité ne soit envisagée qu'après un bilan approfondi et contradictoire des mesures mises en œuvres depuis deux ans.

DROIT À L'AVORTEMENT

Le droit à l'avortement est aujourd'hui légiféré par chaque État de l'Union européenne. Interdit en Irlande et à Malte, très contraint en Hongrie et en Pologne, il peut être aussi remis en cause par des mesures austéritaires, par le maintien de la clause de conscience des médecins ou encore par l'arrivée au pouvoir de gouvernement conservateur. Afin d'élargir le droit à l'avortement à toutes les femmes européennes et contrer les attaques, le SNES-FSU participera aux manifestations du 28 septembre : le droit à l'avortement doit devenir un droit fondamental.

<https://www.change.org/p/les-gouvernements-des-pays-d-europe-pour-le-droit-a-l-avortement-partout-en-europe>

LGBTI

L'annonce que l'engagement de la PMA pour toutes serait tenu en 2018 a été faite le 12 septembre par la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, qui a aussi en charge les questions de LGBTphobies. « En termes de calendrier, nous serons sur l'année qui arrive, 2018, probablement avec les révisions de la loi bioéthique », avait-elle précisé. Las, le rétropédalage est vite arrivé, elle-même précisant quelques jours plus tard que ce sera le calendrier qui sera débattu dans le cadre des lois de bioéthique en 2018, afin que l'engagement soit tenu avant la fin du quinquennat. Plusieurs membres du gouvernement sont loin d'être favorables à cette ouverture. La « manif pour tous » est d'ailleurs vite montée au créneau, rejointe curieusement par Charlie Hebdo avec une couverture et un dossier à charge, mélangeant comme les réactionnaires, PMA et GPA.

La PMA pour toutes, qui est aussi un mandat du SNES, devra pour aboutir voir la société civile se mobiliser sous peine de ne pas aboutir, et alors qu'elle était déjà un engagement en 2012 de François Hollande.

CitizenGo, lobby pro-vie et pro-famille, a initié une tournée européenne d'un bus contre l'enseignement de « l'idéologie du genre » à l'école. Cette campagne devrait passer par la région parisienne la semaine du 2 octobre. Le SNES appelle à la plus grande vigilance contre cette initiative.

PARTIE INTERNATIONALE

TURQUIE

Depuis la tentative de coup d'état de juillet 2016, le président Erdogan, sous prétexte de lutte anti-terroriste et avec l'appui de l'AKP, poursuit sa politique de répression à l'égard des mouvements sociaux de la société civile. Le gouvernement reste sourd à la demande de réintégration dans leurs fonctions des 130 000 fonctionnaires (dont des enseignants) qui ont été suspendus ou radiés. Le syndicat enseignant EGITIM SEN continue à faire appel à la solidarité internationale. Le SNES-FSU avec l'Internationale de l'Éducation et le Comité Syndical Européen de l'Éducation réaffirme son soutien et son appui à la démarche d'EGITIM SEN dans sa lutte pour le retour au respect de l'état de droit, de la démocratie et de la justice. Liberté pour Salah Hamouri

PALESTINE

Le SNES-FSU exige la libération immédiate de Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien spécialisé dans la défense des droits humains, incarcéré pour 6 mois, sans procès et sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Le gouvernement français doit tout mettre en œuvre pour sa libération, tout comme il l'a fait pour le journaliste Loup Bureau.

Le SNES-FSU, avec le SAF, le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et israéliens et le Collectif Unitaire pour la libération de Salah, appelle les collègues à signer la carte pétition "Liberté pour Salah", disponible auprès des militant-es du SNES.

CATALOGNE

Le SNES-FSU s'inquiète des tensions qui ont conduit à une réaction disproportionnée de l'État espagnol.